



Resiliation abonnement tv numericable souscrit avec le cable fran

Par **szubarga**, le **22/09/2010** à **11:30**

Bonjour,

j'ai résilié en avril par LRAR mon abonnement tv souscrit en 1996 avec Le Cable France Telecom; gestion reprise ultérieurement par numericable sans que j'en sois informé, je ne m'en suis aperçu que par le changement d'intitulé des prélèvements bancaires.

Numericable me réclame 42€ pour frais de résiliation, arguant du fait que cette disposition figure dans leurs conditions générales; document joint à leur courrier de réponse, et dont je prends connaissance pour le 1^{er} fois; on me demande également de restituer le matériel en ma possession.

Par téléphone, puis par courrier simple, je confirme ne posséder aucun matériel, l'installation ayant été effectuée sur les câbles de mon domicile, sans fourniture de décodeur; je précise également n'avoir signé aucun avenant au contrat initial et n'avoir même par été informé d'un changement d'opérateur.

Pour toute réponse, lettres de la société de recouvrement intrum justicia à laquelle j'envoie la totalité des correspondances; réponse: menace de saisine du tribunal pour un montant de 57€ (les 42€ initiaux + des frais divers).

Dois-je m'inquiéter et envoyer le dossier à mon assurance protection juridique ou répondre une dernière fois à la sté de recouvrement ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par **mimi493**, le **22/09/2010** à **11:32**

si vous avez une assurance protection juridique, n'hésitez pas.